

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 306

6 février 2008

### SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., Sicar .....	14671	Mikalux S.A. ....	14683
Amarcante S.A. ....	14655	Monfino S.A. ....	14653
Cazerpo LLC S.A. ....	14686	Monte Lux S.A. ....	14660
Cefarg Minerals GmbH .....	14688	New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l. ....	14673
CELT - Central European Logistics & Transport S.à r.l. ....	14682	Nouvelle Société du Magasin KLEIN-ANGELSBURG Ettelbruck S.à.r.l. ....	14673
COIFFURE WEIS-WELTER S.à r.l. unipersonnelle .....	14652	Oberweis .....	14673
Double One S.A. ....	14655	Ordinvest S.A. ....	14653
Dreamlux Investments S.A. ....	14656	Pauillac S.A. ....	14688
Editfin S.A. ....	14646	Portalux S.A. ....	14663
Electricité WOLF & DELLERÉ S.à.r.l. ....	14662	Postbahnhof an der Spree 6, Berlin S.à r.l. ....	14642
Entreprise de Toiture Jeannot Welter Sàrl .....	14662	Postbahnhof an der Spree 7, Berlin S.à r.l. ....	14668
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	14686	Project Development International Corp. ....	14646
European Value Partners S.à r.l. ....	14675	Réalisation Immobilière Industrielle ....	14685
Exair S.A. ....	14663	Repco 19 S.A. ....	14674
Exess S.A. ....	14652	Repco 20 S.A. ....	14653
Fabco S.A. ....	14674	Repco 27 S.A. ....	14654
Finstone Realty S.A. ....	14673	Repères S.à r.l. ....	14671
Gan Eden Holding S.A. ....	14672	Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r. l. ....	14667
Gan Eden S.A. ....	14672	Round Point S.A. ....	14653
Golf 2010 S.à r.l. ....	14646	Shildon S.A. ....	14663
Greenwich EquityCo S.à r.l. ....	14655	SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial .....	14664
Industrial Polimers S.à.r.l. ....	14655	Speed Skating Club Remich .....	14642
Innovat S.à r.l. ....	14659	Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A. ....	14686
Jota International SA .....	14663	Tailo Investments S.A. ....	14664
Klengé Snack S.à r.l. ....	14662	Tamno Holding S. à r. l. ....	14686
Levav Consulting S.à r.l. ....	14646	TP Luxembourg S.A. ....	14674
Linfell Investment S.A. ....	14654	Vienna VII Sàrl .....	14683
Linfell Property S.A. ....	14654	Viky S.A. ....	14642
LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	14672		
Lux2B Property S.à r.l. ....	14672		
Luxconsulting S.à.r.l. ....	14672		
Manica S.A. ....	14654		
Mavin S.à r.l. ....	14671		

**Viky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 49.855.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / O. Conrard

Référence de publication: 2008007140/43/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

**Speed Skating Club Remich, Association sans but lucratif.**

Siège social: Remich,  
R.C.S. Luxembourg F 3.335.

*Extrait de l'Assemblée générale du dimanche le 25 novembre 2007, Cafétéria de la patinoire à Kockelscheuer*

Présents: Jaap Bokhoven (président), Nienke Madden (secrétaire), Wim Kloek (trésorier), Manfred Pichler (membre - réviseur de caisse), Gerrit-Jan Konijnenberg (membre - réviseur de caisse)

*Ordre du jour:*

2. Proposition pour l'affiliation du SSCR auprès du CLUB HIVER SPORT LUXEMBOURG PATINAGE DE VITESSE. Dans ce cas là, le solde du SSCR sera transféré au compte du CHL PATINAGE DE VITESSE.

Dans l'assemblée générale annuelle de l'UNION LUXEMBOURGEOISE DE PATINAGE DE VITESSE (ci-après ULPV) du 9 novembre 2007 à Remich, le SPEED SKATING CLUB REMICH (ci-après SSCR) a proposé son affiliation avec le nouveau club CHL (CLUB HIVER SPORT LUXEMBOURG PATINAGE DE VITESSE). Les crédits restants du club seront versés au nouveau club, comme prévu dans le statut. L'ULPV s'est prononcé d'accord avec cette proposition.

*SPEED SKATING CLUB REMICH*

J. Bokhoven

Président

Référence de publication: 2008011677/8532/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04118. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

**Postbahnhof an der Spree 6, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 135.116.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen

POSTBAHNHOF AN DER SPREE HOLDING, BERLIN S.à r.l., société à responsabilité limitée, eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft, die ihren Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, hat und hier durch Maître

Candice Wisser, Rechtsanwältin, mit Adresse in Luxemburg, im Wege einer am 11. Dezember 2007 gegebenen Vollmacht, vertreten wurde.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

#### **Titel I.- Firma - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die «Gesetze») und der hiernach folgenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Firma POSTBAHNHOF AN DER SPREE 6, BERLIN S.à r.l.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Des weiteren umfasst der Gesellschaftszweck den Ankauf, die Verwaltung, die Entwicklung durch Vermietung oder auf andere Weise, wie anwendbar, und den Verkauf von Immobilien und Grundstücken jeglicher Art innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder im Ausland.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

#### **Titel II.- Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert euro (EUR 100,-).

**Art. 8.** Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

### **Titel III.- Geschäftsführung**

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch

Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

### **Titel IV.- Gesellschafterversammlung**

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solcher Entscheidungen muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von 3/4 des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

### **Titel IV.- Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder

bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

#### **Titel VI.- Liquidation - Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

#### **Titel VII.- Verschiedenes**

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

##### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaften und endet am 31. Dezember 2008.

##### *Zeichnung*

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

POSTBAHNHOF AN DER SPREE, BERLIN S.à r.l. ....	125 Anteile
Gesamt: hundertfünfundzwanzig .....	125 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von einhundert euro (EUR 100.-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

##### *Kosten*

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.600,- Euro geschätzt.

##### *Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
- 2) Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird folgende Person ernannt:

Henrik Rossen, Direktor, geboren am 27. März 1957 in Lundtofte, Dänemark, mit Adresse in Geelsskovvej 25, DK-2830 Virum, Dänemark;

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41288. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. Januar 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008011644/212/172.

(080007904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Project Development International Corp., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.377.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011724/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04218. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080008101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Editfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.443.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011727/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04177. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080008094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Levav Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 116.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008011728/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02818. - Reçu 14 euros.

Signature.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Golf 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 135.129.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Alain Marchand, professionally residing in 7, Patagonia House Pembury Road, Kent TN2 3DL, Great Britain; represented by Mrs Isabelle Barret, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, through its mandatory, has incorporated a private limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is formed by the present appearing person mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the

laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may render any services in relation with advices, management, accounting and administration to the company GOLF 2010 SCA.

Furthermore, the Company may provide any services of accounting and administration nature and take any measures as well as realize any operation useful for the fulfillment of its corporate object as general partner of the above mentioned company.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GOLF 2010 S. à r. l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on such terms and in such circumstances as the Board of Managers, may decide in its absolute discretion without prejudice to Luxembourg laws.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of shareholders representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that, the net assets of the Company may not become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.



**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
Mr Alain Marchand . . . . .	100
Total: . . . . .	100

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (12,500.-EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2008.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the company for an unlimited period:

a) Mr Alain Marchand, Lawyer, born on Octobre 9th, 1945 in Le Havre (France), professionally residing at 7, Patagonia House Pembury Road, Kent TN2 3DL, Great Britain,

b) Mr Christophe Davezac, Companies Director, born on February 14th, 1964 in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

c) Mrs Marjoleine Van Oort, Companies Director, born on February 28th, 1967 in Groningen (The Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Alain Marchand, demeurant professionnellement au 7, Patagonia House Pembury Road, Kent TN2 3DL Royaume-Uni;

ci-après représenté par Madame Isabelle Barret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut également rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration à la société GOLF 2010 SCA.

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat, de comptabilité ou autres services administratifs et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social, en tant qu'actionnaire commandité de la société sus visée.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de GOLF 2010 S. à r. l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les termes et sous les conditions que le Conseil de Gérance, peut fixer de manière discrétionnaire absolue, sans préjudice des lois luxembourgeoises.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
Alain Marchand . . . . .	100
Total: . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

*Résolutions*

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a. Monsieur Alain Marchand, Avocat, né le 9 octobre 1945 à Le Havre (France), avec adresse professionnelle au 7, Patagonia House Pembury Road, Kent TN2 3DL Royaume-Uni.

b. Monsieur Christophe Davezac, Administrateurs de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

c. Madame Marjoleine Van Oort, Administrateur de Sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Barret, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2008, MERSCH/2008/13. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008011572/243/316.

(080007986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**COIFFURE WEIS-WELTER S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011662/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00038. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Exess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 38, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 96.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011673/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00035. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080008099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Monfino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.753.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011718/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04183. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Ordinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011729/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02820. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Round Point S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.449.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011730/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02821. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**RepcO 20 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.981.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011809/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Manica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 60.089.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011732/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01335. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Linfell Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.481.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008011733/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01342. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Linfell Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.488.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011734/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01351. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**RepcO 27 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011789/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Amarcante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 45.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011731/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Greenwich EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.040.765,35.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.581.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREENWICH EquityCo S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008011740/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03941. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Industrial Polimers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 43.322.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIAL POLIMERS SARL

Signature / Signature

Gérant Catégorie A / Gérant Catégorie B

Référence de publication: 2008011741/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04587. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Double One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOUBLE ONE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008011743/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04581. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

### **Dreamlux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.113.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée WESHOLDING S. à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 104304, ici représentée par Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2007.

2. La société à responsabilité limitée GREEN CROSS HOLDING S. à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 112564, ici représentée par Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de DREAMLUX INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.



Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. WESHOLDING S. à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. GREEN CROSS HOLDING S. à r.l., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (7.750,- Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euro (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - a) Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
  - b) Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né à Moyeuvre-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
  - c) Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

La Société AACO S. à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 88833.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40809. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008011588/220/193.

(080007887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Innovat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 98.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011812/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00034. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Monte Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 135.132.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundsieben, den siebten Dezember.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Selma Dedeic, Kauffrau, mit wohnhaft zu L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun,
- 2) Admir Calakovic, Diplom Ingenieur, mit wohnhaft zu L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun,
- 3) Reko Agovic, Angestellter, mit wohnhaft zu L-4570 Niedercorn, 156, rue Pierre Gansen.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung MONTE LUX S.A. gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Bauunternehmung.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einundressigtausend (31.000,- €) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert (100) Euro, welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschriften der Personen welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurden.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Mai jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

	Aktien
1) Selma Dedeic, vorgeannt, einhundertsechundachtzig Aktien . . . . .	186
2) Admir Calakovic, vorgeannt, zweiundsechzig Aktien . . . . .	62
3) Reko Agovic, vorgeannt, zweiundsechzig Aktien . . . . .	<u>62</u>
Total: dreihundertzehn Aktien . . . . .	310

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Komparenten erklären die wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Selma Dedeic, Kauffrau, mit wohnhaft zu L-2670 Luxemburg, 30, boulevard de Verdun, Verwaltungsratsvorsitzende,
- b) Admir Calakovic, Diplom Ingenieur, mit wohnhaft zu L-2670 Luxemburg, 30, boulevard de Verdun,
- c) Reko Agovic, Angestellter, mit wohnhaft zu L-4570 Niedercorn, 156, rue Pierre Gansen.

#### *Zweiter Beschluss*

Zum Kommissar wird ernannt:

Ingo Erb, Buchhalter, geschäftlich wohnhaft zu L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

#### *Dritter Beschluss*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

#### *Vierter Beschluss*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-2670 Luxemburg, 30, boulevard de Verdun.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

*Fünfter Beschluss*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Dedeic, A. Calakovic, R. Agovic, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2007. Relation: REM/2007/1928. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 janvier 2008.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2008011574/218/118.

(080007993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Electricité WOLF & DELLERé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 27, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.805.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011813/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00037. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080008103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Klengé Snack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9275 Diekirch, 1, place des Recollets.

R.C.S. Luxembourg B 103.374.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008011814/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2008, réf. DSO-CM00041. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080008104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Entreprise de Toiture Jeannot Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 10, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.219.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011815/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05840. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Jota International SA, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.612.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une lettre de démission datée du 14 décembre 2007 que:

- Monsieur Luigi Albertolli, Liquidateur, demeurant Via Communale, CH-6807 Taverner (Suisse), a démissionné de ces fonctions de Liquidateur.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008011782/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Shildon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.239.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008011748/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03282. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Exair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.214.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008011750/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03278. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Portalux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.090.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRIGOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008011751/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03279. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.671.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008011839/5770/13.

(080007433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Tailo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée WESHOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 104.304, ici représentée par Monsieur Gregory Mathieu, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2007.

2. La société à responsabilité limitée GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 112.564, ici représentée par Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de TAILO INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.



La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. WESHOLDING S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euro (1.500,- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

a) Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

b) Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-243 0 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

c) Monsieur Grégory Mathieu, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

La Société AACO S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40810. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008011605/220/193.

(080007868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

### **Restaurant-Friture de la Moselle Medinger s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 2, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 43.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2008.

P. Serres

Notaire

Référence de publication: 2008011832/8085/12.

(080007727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

## **Postbahnhof an der Spree 7, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 135.118.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

POSTBAHNHOF AN DER SPREE HOLDING, BERLIN S.à r.l., société à responsabilité limitée, eine nach dem luxemburgischen Recht gegründete Gesellschaft, die ihren Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, hat und hier durch Maître Candice Wisser, Rechtsanwältin, mit Adresse in Luxemburg, im Wege einer am 11. Dezember 2007 gegebenen Vollmacht, vertreten wurde.

Welche Vollmacht, nachdem sie durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.

Die oben benannte Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

#### **Titel I.- Firma - Sitz - Zweck - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die «Gesetze») und der hiernach folgenden Satzung (die «Satzung») unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft führt die Firma POSTBAHNHOF AN DER SPREE 7, BERLIN S.à r.l.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schulforderungen, Schemen und anderen Wertpapieren oder Effekten aller Art sowie der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Gesellschaften beteiligen und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise geben an verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen. Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen gegen flüssige oder fixe Vermögenswerte von verbundenen oder nicht verbundenen Unternehmen, und kann Schuldinstrumente ausgeben.

Des weiteren umfasst der Gesellschaftszweck den Ankauf, die Verwaltung, die Entwicklung durch Vermietung oder auf andere Weise, wie anwendbar, und den Verkauf von Immobilien und Grundstücken jeglicher Art innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder im Ausland.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher und unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes für notwendig erachtet.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

## Titel II.- Gesellschaftskapital - Anteile

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert euro (EUR 100.-).

**Art. 8.** Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

**Art. 9.** Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

## Titel III.- Geschäftsführung

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstands der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch

Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

## Titel IV.- Gesellschafterversammlung

**Art. 11.** Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstands fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solcher Entscheidungen muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung können mit Blick auf das geltende Gesetz nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst wird, wobei ein Quorum von 3/4 des existierenden Gesellschaftskapitals anwesend sein muss.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

#### **Titel IV.- Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezembertag eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

#### **Titel VI.- Liquidation - Auflösung**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausgezahlt.

#### **Titel VII.- Verschiedenes**

**Art. 15.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

##### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaften und endet am 31. Dezember 2008.

##### *Zeichnung*

Nachdem diese Satzung wie obenstehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

	Anteile
POSTBAHNHOF AN DER SPREE HOLDING, BERLIN S.à r.l. . . . . .	125
Gesamt: hundertfünfundsanzig . . . . .	125

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von einhundert euro (EUR 100,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

##### *Kosten*

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr 1.600,- € geschätzt.

##### *Außerordentliche Gesellschafterversammlung*

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;

2) Als Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird folgende Person ernannt:  
Henrik Rossen, Direktor, geboren am 27. März 1957 in Lundtofte, Dänemark, mit Adresse in Geelsskovej 25, DK-2830 Virum, Dänemark;

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Wiser, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41289. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. Januar 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008011642/212/173.

(080007915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Repères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 31.484.

---

Statuts coordonnés suivant acte du 17 décembre 2007, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2008011833/232/12.

(080007537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Mavin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.473.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008011834/231/14.

(080007522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Abacus Invest S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008011835/231/14.

(080007509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Luxconsulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 38, Op der Schanz.  
R.C.S. Luxembourg B 94.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXCONSULTING S.à r.l.*

AREND & PARTNERS S.à r.l., MERSCH

Signature

Référence de publication: 2008011827/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03192. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Lux2B Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 128.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2008011837/231/15.

(080007732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Gan Eden S.A., Société Anonyme,  
(anc. Gan Eden Holding S.A.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 97.066.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2008011838/227/13.

(080007460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**LORAMO S.A., société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 105.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008011840/5770/12.

(080007310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---



**Nouvelle Société du Magasin KLEIN-ANGELSBURG Ettelbruck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 20, Clos du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 99.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOUVELLE SOCIETE DU MAGASIN KLEIN-ANGELSBURG ETTTELBRUCK S.à r.l.*

*AREND & PARTNERS S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2008011828/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03190. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Finstone Realty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.461.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Reuter

*Notaire*

Référence de publication: 2008011842/7851/11.

(080007264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Oberweis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 46.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 janvier 2008.

T. Metzler

*Notaire*

Référence de publication: 2008011843/222/12.

(080007365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**New Star International Property (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2008011844/220/13.

(080007143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Repco 19 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 112.980.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008011810/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03148C. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Fabco S.A, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 23.727.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 20 décembre 2007, que:

- les mandats d'administrateur de Madame Corinne Philippe, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Monsieur Guy Arendt, avocat avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008011825/275/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02082. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**TP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 110.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TP LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008011745/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04572. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080007832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**European Value Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.131.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand seven, the twenty-eighth day of December,

Before, Maître Camille Mines, notary residing in Capellen.

There appeared:

1. Tom Stubbe Olsen, fund manager, residing in D-54296 Trier, Addi-Merten-Str. 4;

here represented by Christian Jungers, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 27 December 2007; and

2. K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, in the course of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, represented by Léon Kirch, fund manager, residing in L-1451 Luxembourg, 13, rue Théodore Eberhard, acting in his capacity as director of the company;

here represented by Christian Jungers, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 27 December 2007; and

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary/to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1 There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name EUROPEAN VALUE PARTNERS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), the law dated 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Law) as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The exclusive corporate object of the Company is the creation, the administration, the management and the distribution of EUROPEAN VALUE PARTNERS FCP - SIF, an undertaking for collective investment organised under the form of a fonds commun de placement subject to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to the specialised investment funds (the Fund), and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Fund, as the case may be.

3.2 The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process to any registrations and transfers into its own name, or in third parties names, in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of the Fund's units, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the Fund's assets. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

3.3 The Company may also manage its own activities and assets on an ancillary basis, carry on any activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the 2002 Law. The Company may hold a participation in the Fund.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 126,000.- (one hundred and twenty-six thousand euros), represented by 126 (one hundred and twenty-six) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand euro) per share each.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of Managers.**

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of two or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the Board of Managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out an approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the Managers.**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of

the shareholders) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

### Art. 17. Applicable Law.

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
Tom Stubbe Olsen, prenamed: eighty-four shares; and . . . . .	84
K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF, prenamed: forty-two shares. . . . .	42
Total: one hundred and twenty-six shares . . . . .	126

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 126,000.- (one hundred and twenty-six thousand euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The valuation certificate and the confirmation by the shareholder(s), after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 3,400.- (three thousand four hundred Euros).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Tom Stubbe Olsen, fund manager, born in Frederiksberg, Germany on 2 July 1962, residing in D-54296 Trier, Addi-Merten-Str. 4, and

- Léon Kirch, fund manager, born in Luxembourg on 16 December 1972, residing in L-1451 Luxembourg, 13, rue Théodore Eberhard,

2. the registered office is established at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

3. KPMG AUDIT S.à r.l., established and having its registered office in L-2529 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, under number B 103.590 is appointed as independent auditor of the Company;

4. that the terms of office of the independent auditor will expire after the Annual General Meeting of the year 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Tom Stubbe Olsen, fund manager, dont l'adresse privée est à Addi-Merten-Str. 4, D-54296 Trier (Allemagne);

ici représenté par Christian Jungers, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2007; et

2. K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 13, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le registre de commerce de Luxembourg, représentée par Léon Kirch, fund manager, dont l'adresse privée est à L- 1451 Luxembourg, 13, rue Théodore Eberhard, agissant en tant qu'administrateur de la société;

ici représentée par Christian Jungers, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2007; et

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme

## **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EUROPEAN VALUE PARTNERS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (ci-après la Loi de 2002) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet exclusif de la Société est la création, l'administration, le gestion et la distribution des parts de EUROPEAN VALUE PARTNERS FCP - FIS, un organisme de placement collectif organisé sous forme de fonds commun de placement soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (le Fonds), et l'émission de certificats ou de confirmations établissant les participations représentant une copropriété indivise dans le Fonds, le cas échéant.

3.2 La Société pourra effectuer toutes activités liées à la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure toute convention, acheter, vendre, échanger et transmettre des titres, procéder aux inscriptions et aux transferts en son nom propre, ou au nom de parties tierces, dans le registre des titres et obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte du Fonds ou des porteurs de parts du Fonds, tous les droits et privilèges, notamment tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas exhaustifs mais uniquement indicatifs.

3.3 La Société pourra aussi gérer ses propres activités et actifs à titre accessoire, poursuivre des activités directement ou indirectement liées et considérées utiles pour la réalisation de son objectif, tout en respectant les restrictions prévues par la Loi de 2002. La Société pourra détenir une participation dans les Fonds.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 126.000,- EUR (cent vingt six mille euros), représenté par 126 (cent vingt six) parts sociales ayant une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1 La Société est dirigée par un conseil de gérance composé de deux gérants ou plus, nommés par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, fixant la fin de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans indication de motif).

#### **Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

8.1 Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tout pouvoir pour exécuter et approuver tout acte ou opération conformes à l'objet de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance de la Société, pour des opérations déterminées, à un ou plusieurs mandataires, associés ou non.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux quelconques gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.



#### **Art. 11. Responsabilités des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, telefax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou telefax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VI. Disposition générale**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
Tom Stubbe Olsen, susmentionné: quatre-vingt quatre parts sociales; et . . . . .	84
K2 FAMILY INVESTMENTS S.A. SPF, susmentionné: quarante deux parts sociales. . . . .	<u>42</u>
Total: cent vingt six parts sociales . . . . .	126

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 126.000,- EUR (cent vingt six mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Le certificat d'évaluation et la confirmation des associés, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit au mois de décembre 2008.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement € 3.400,- (trois mille quatre cents Euros).

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
  - Tom Stubbe Olsen, fund manager, né à Frederiksberg, Allemagne le 2 juillet 1962 et dont l'adresse privée est à Addi-Merten-Str. 4, D-54296 Trier (Allemagne); et
  - Léon Kirch, fund manager, né à Luxembourg le 16 décembre 1972 et dont l'adresse privée est à 13, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg
2. le siège social de la société est établi à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
3. KPMG AUDIT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2529 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, est nommé réviseur d'entreprises de la Société;
4. La durée du mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2007, Relation: CAP/2007/3600. — Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 janvier 2008.

C. Mines.

Référence de publication: 2008011654/225/419.

(080007992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**CELT - Central European Logistics & Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître J. Seckler

*Notaire*

M. Goeres

Référence de publication: 2008011836/231/15.

(080007353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Vienna VII Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.842.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature

*Un représentant du liquidateur*

Référence de publication: 2008012031/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04841C. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

**Mikalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 135.154.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MIKALUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente sept mille euros (37.000,- EUR), divisé en trois cent soixante dix (370) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les trois cent soixante dix (370) actions sont souscrites par la société ECOPROMPT S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
  - 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
  - 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION S.A., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2008, Relation: EAC/2008/244. — Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012069/239/136.

(080008396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

---

#### **Réalisation Immobilière Industrielle, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.003.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Référence de publication: 2008012010/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02028. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 170.104.700,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011997/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04514. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Cazerpo LLC S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.232.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008011998/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04506. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Tamno Holding S. à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of November.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) SA, a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Mr Diyor Yakubov, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company TAMNO HOLDING S. à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B127550, incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th day of April 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 26th day of June 2007 number 1272.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

14687

*First resolution*

The sole partner decides to change the name of the company into EQ HOLDINGS (LUXEMBOURG) S. à r.l.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation the Company which shall read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name EQ HOLDINGS (LUXEMBOURG) S. à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée.»»

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Monsieur Diyor Yakubov, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société TAMNO HOLDING S. à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 127.550, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 26 juin 2007 numéro 1272.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en EQ HOLDINGS (LUXEMBOURG) S. à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination EQ HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents Euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, LAC/2007/34503. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008012187/202/78.

(080008393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

---

**Cefarg Minerals GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1862 Luxembourg, 2, rue Arthur Knaff.

R.C.S. Luxembourg B 16.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

Référence de publication: 2008012012/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02034. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---

**Paillac S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.536.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2007*

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 4) Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 5) Monsieur Monsieur Carl Specke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAUILLAC S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012062/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

---